

A.P.H & INVESTMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 16 Allée de la Flottière, 37300 JOUE LES TOURS
894 060 268 RCS TOURS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 8 JUIN 2026

L'an 2026,
Le 8 juin,
A 18 heures 30,

Monsieur Anthony BEAUDET, demeurant 1 Rue Jean Ferrat, 72470
CHAMPAGNE,

Associé Unique et Président de la Société **A.P.H & INVESTMENT**,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique constate qu'à la suite de la réalisation de bénéfices suffisants, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 225-248 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

M. Anthony BEAUDET
Associé Unique